

La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation.

Si non spécifié, il faut considérer une absence d'alternatives à l'application de produits phytosanitaires. Toutes les méthodes de lutte alternatives à la chimie sont consultables sur les guides cultures des chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.

Registre national des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP) ([cliquez](#))



## METEO

Il a plu de 50 à 70 mm cette semaine, orages du lundi soir compris ! Il a plu de 20 à 35 mm lors des orages avec parfois de la grêle. La météo de la semaine s'annonce peu pluvieuse et plutôt ventée.

Site info-sécheresse ([cliquez](#))

[Sencrop à l'essai](#)



[Pluie et températures](#)



[Prévisions saisonnières](#)





## Stades et état des cultures

Les colzas ont poussé.

Les stades sont entre D1 (bouton visible dans les feuilles terminales) et le stade D2 (tige de plus de 20 cm).

Quelques fleurs sont visibles.

Colza stade D2 avec quelques fleurs visibles



Colza stade D1



Le pivot du colza n'a pas pu descendre...



... en effet, l'horizon 10 cm – 30 cm est compacté

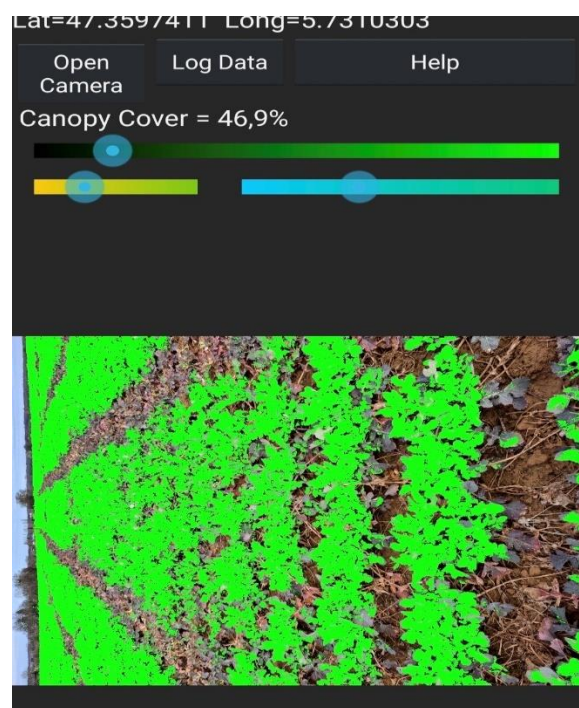
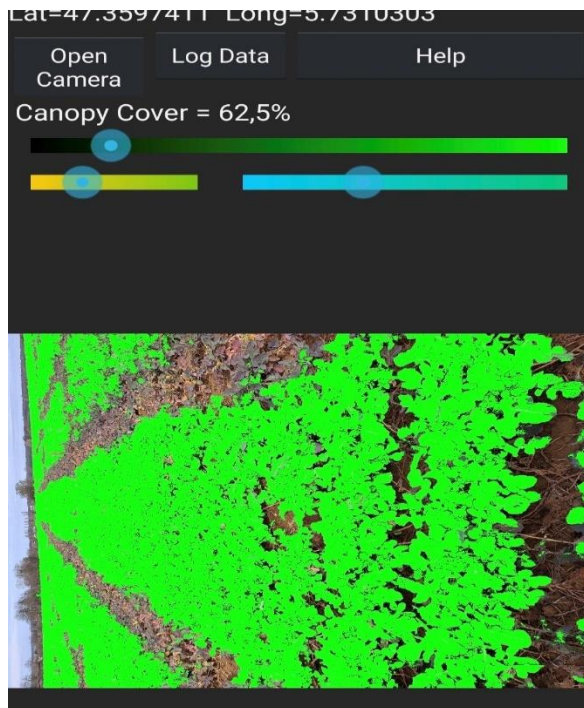


## Fertilisation azotée - Pesées de colza de sortie d'hiver

### Azote

**Solder si ce n'est pas encore fait !**

*L'effet de l'urée apportée le 15 février est visible sur la biomasse du colza – A droite témoin sans azote*



### Insectes – charançons

Aucune capture cette semaine.

**Les piqures de ponte restent peu fréquentes : < 20% des pieds piqués.**

### Conseil

**Une intervention insecticide est désormais inutile.**

### Méligèthes

La météo annoncée ne sera pas favorable à une sortie massive de méligèthes.

## Désherbage

**LONTREL** (à base de *Clopyralid*) : Ne pas dépasser le stade D2.

Toutefois pour des petites doses, on peut aller jusqu'au stade apparitions des premières fleurs.

Ajouter 1% d'huile.

A utiliser par temps poussant : bonne hygrométrie et températures > 15°C

**Régulation de luzerne** = *Lontrel SG* 27 g/ha + huile 1 l/ha ou *Lontrel 100* à 0.2 L/ha + huile 1 l

## LONTREL SG : champ d'activité

ANNUELLES		STADES		
		Plantule	Jeune	Développé
Composées	Anthémis			
	Matricaires			
	Centaurée Bleuet			
	Chrysanthème des moissons			
	Séneçon commun			
	Laïterons			
	Bident tripartit			
	Repousses de tournesol			
	Helminthe fausse vipérine			
	Lampsane commune			
	Érigéron du Canada			
	Ambrosie à feuille d'armoise			
	Picris			
	Éthuse			
Ombellifères	Ammi élevé			
	Anthriscus commun			
	Scandix peigne de Vénus			
	Torilis des champs			
Polygonaes	Renouée liseron			
	Renouée des oiseaux			
	Renouée persicaire			
Légumineuses	Vesce cultivée			
	Reposse de pois			
Solanées	Morelle noire			
	Datura Stramoine			

VIVACES		
Composées	Chardon des champs	
	Laiteron des champs	
	Tussilage pas d'âne	
	Armoise vulgaire	
	Pissenlit dent de lion	
	Repousses de chicorées	
Polygonaes	Rumex	
	Renouée amphibie	
Légumineuses	Gesse tubéreuse	
	Tréfle	
	Repousses de luzerne	
Solanées	Repousses de pomme de terre	

■ Très sensible    ■ Sensible  
■ Moyennement sensible

## Hernie des crucifères



**Repérez les foyers pour choisir des variétés résistantes pour les campagnes suivantes**

*Alternance de rangs de variété sensible et résistante à la hernie.*



### **Moyens de lutte :**

- **Choisir des variétés résistantes. Éviter les mélanges de variétés sensibles et résistantes ! Vous multipliez l'inoculum dans le sol.**
- Allonger la rotation
- Limiter l'utilisation de crucifères dans les intercultures
- Chaulage si  $\text{pH} < 6$ . Les sols acides favorisent la hernie mais le chaulage n'éradique pas la maladie.
- Nettoyer les équipements contaminés
- Favoriser le drainage du sol car la hernie aime l'eau libre



## Stades et état des cultures

***Le stade épi 1 cm est proche est atteint dans 25% des parcelles.***

En 15 jours les blés ont bien reverdi !  
Photo du 27/02...

...photo du 13/03



Chevignon semé fin septembre  
Epi 2 cm

Semis du 13/11/2022 – fin tallage



## Fertilisation azotée

### Conseil

A la mi-mars (épi 1 cm), les blés devront avoir reçu 50 à 75% de la dose X.

## Désherbage

La douceur va permettre la reprise des dés herbages des graminées.

## Risque de verse







### Conseil

Seules les variétés sensibles à la verse qui ont levé tôt début octobre, semées épais, méritent d'être surveillées.

### Sensibilité variétale

Variétés peu sensibles	APACHE / ARCACHON / CELEBRITY / CHEVIGNON / COMPIL / FANTOMAS / FILON / FRUCTIDOR / GARFIELD / GERRY / GIAMBOLOGNIA / JUNIOR / KWS EXTASE / KWS ULTIM / LG ARMSTRONG / MUSIK / OREGRAIN / RGT PERKUSSIO / RGT TWEETEO / SY ADORATION / RUBISKO / UNIK
Variétés moyennement sensibles	COMPLICE / FILON / FRUCTIDOR / GRAINDOR / HYFI / KWS SPHERE / LAURIER / LG ABRAHAM / LG ASTERION / LG AUDACE / LG AURIGA / MACARON / NEMO / OBIWAN / PASTORAL / PRESTANCE / TGT LETSGO / RGT SACRAMENTO / RGT VELASKO / SY ADMIRATION / SY MOISSON / SYLLON / WINNER
Variétés sensibles	ADVISOR / ATTRAKTION / BOREGAR / GONCOURT / LG ABSALON / PROVIDENCE

Extrait du guide cultures des chambres d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté

							Coût (€/ha)	IFT
Très faible et faible	Impasse						0	0
Moyen	C5 FLEX 2 I						5	1
	MEDAX MAX 0,3 kg						16	0,4
	MODDUS, TRIMAXX 0,4 I						14	0,8
	ORFEVRE, FABULIS OD 0,75 I						16	0,5
	TERPAL 1,5 I						23	0,8
	BOGOTA PLUS 1,5 I						17	0,8
	MODDUS EVO, PROTEG DC, CISAM 0,3 I						14	0,8
PROTEG DC, CISAM 0.3 I								



Les régulateurs ne font pas taller et ne permettent pas d'augmenter le volume de racines en conditions de plein champ.

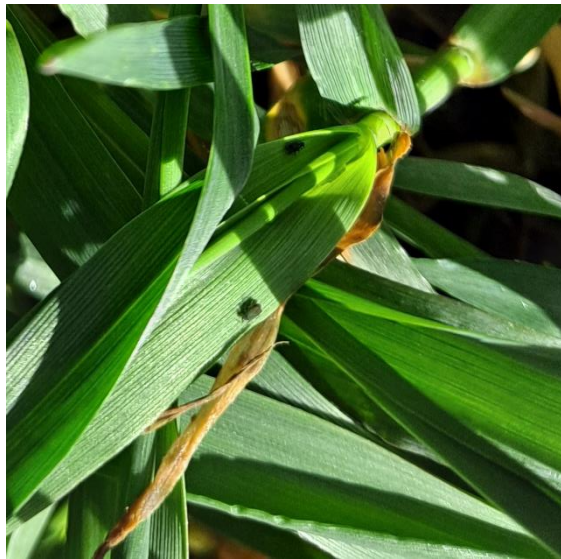
## Pucerons

On trouve facilement des pucerons dans certaines parcelles de blé. On trouve aussi bien des pucerons ailés que sans aile (aptères). Les espèces présentes sont *Rhopalosiphum* ou *Sitobion*.

Pucerons *Sitobion* sur feuilles



Puceron *Rhopalosiphum* sur feuilles



Coccinelle en quête de pucerons



Puceron parasité par hyménoptère



### Conseil

Les pucerons présents actuellement servent de nourriture et de support de multiplication pour les auxiliaires. Aucune intervention à prévoir.

## Rouille brune

Les symptômes de rouille brune ont quasiment disparu dans les parcelles les plus touchées en sortie hiver.





# ORGE HIVER

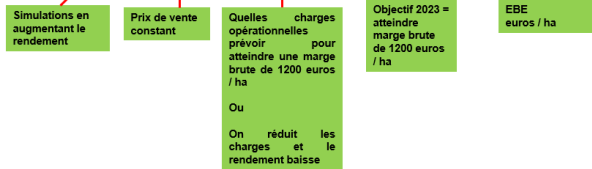
## Quelques repères économiques pour l'orge

Le prix de vente utilisé pour la simulation ci-dessous est de 280 euros / tonne (orge de brasserie). Les prix de l'orge semblent se maintenir.  
Le prix de l'orge fourragère est aux alentours de 230 euros / tonne.

### Maitriser les charges opérationnelles en 2023 Les orges de brasserie et fourragère



Cultures	Rendement (Tonnes/ha)	prix de VENTE indicatif (€/Tonne)	Produit (euros/ha)	charges Opérat. (€/ha)	MARGE BRUTE (euros/ha)	charges de structure (euros/ha)	Aides pac + aides couplées (euros/ha)	DPB / ha	EBE (euros/ha) Hors amortissements et frais financiers
Orge H. brasserie 2023	5,5	280	1540	340	1200	800		220	620
Orge H. brasserie 2023	6	280	1680	480	1200	800		220	620
Orge H. brasserie 2023	6,5	280	1820	620	1200	800		220	620
Orge H. brasserie 2023	7	280	1960	760	1200	800		220	620
Orge H. brasserie 2023	7,5	280	2100	900	1200	800		220	620



REUNION GRANDES CULTURES – Mercredi 7 DÉCEMBRE 2022

### Maitriser les charges opérationnelles en 2023 Les orges de brasserie et fourragère



Cultures	Rendement (Tonnes/ha)	prix de VENTE indicatif (€/Tonne)	Produit (euros/ha)	charges Opérat. (€/ha)	MARGE BRUTE (euros/ha)	charges de structure (euros/ha)	Aides pac + aides couplées (euros/ha)	DPB / ha	EBE (euros/ha) Hors amortissements et frais financiers
Orge H. brasserie 2023	5,5	280	1540	340	1200	800		220	620
Orge H. brasserie 2023	6	280	1680	480	1200	800		220	620
Orge H. brasserie 2023	6,5	280	1820	620	1200	800		220	620
Orge H. brasserie 2023	7	280	1960	760	1200	800		220	620
Orge H. brasserie 2023	7,5	280	2100	900	1200	800		220	620

**Orge de brasserie : 1200 euros de marge brute aisément atteignables en sols à potentiels**

Dans parcelles à petits potentiels < 60 quintaux :  
compresser les charges OP aux alentours de 400 euros / ha

**Orge fourragère : ne pas dépasser 500 euros de Charges OP même dans les situations à potentiel.**

Accidents climatiques type gel méiose

REUNION GRANDES CULTURES – Mercredi 7 DÉCEMBRE 2022

## Stades et état des cultures

Les orges reverdisent. L'épi 1 cm est observé dans quelques parcelles et certaines variétés.

## Fertilisation azotée

### Conseil

Solder si ce n'est pas encore fait.

## Désherbage

La douceur va permettre la reprise des dés herbages des graminées.



## Maladies

La rouille naine est couramment observée sur la variété FARO jusque sur F2 du moment. Cette maladie était présente en 2022, sans causer de problèmes particuliers. Le risque maladie est à prendre en compte aux alentours du 1<sup>er</sup> avril (stade 1 nœud).  
**Attendre les prochains bulletins.**





## ORGE de PRINTEMPS semée à l'automne

### Stades et état des cultures

*Planet semée début novembre – épi 2 cm*



*On peut observer quelques symptômes d'helminthosporiose et rhynchosporiose. A suivre dans les prochains bulletins*



*La douceur va permettre de réaliser les désherbages des graminées et dicot.*



## ORGE de PRINTEMPS semée ce printemps 2023

### Stades et état des cultures

1 feuille pour les semis de la mi-février.



La pluie va faire lever les adventices.

### Fertilisation azotée

Faire un premier apport d'une **cinquantaine d'unités au semis** puis le solde au stade 3 feuilles.

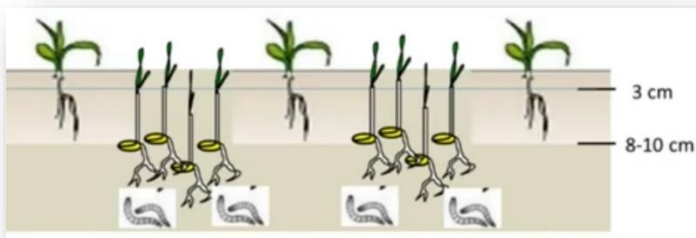


## TAUPINS dans les TOURNESOL OU MAIS

### Règles de décision de lutte contre le taupin

Risque	Situation	Conseil
Très élevé	- Retournement de prairie (surtout la 2 <sup>ème</sup> année). - Dégâts historiques forts.	Application de micro-granulés au semis conseillée.
Moyen	- Prairie dans la rotation. - Maïs fréquent dans la rotation. - Quelques dégâts déjà observés sur la parcelle.	Eventuellement, application de micro-granulés au semis si semis précoce ou engrais starter 18-46.
Faible	- Pas de prairie dans la rotation. - Pas de dégâts déjà observés sur la parcelle.	Aucune protection insecticide.

**Lutte agronomique contre le taupin** = semis de 100 kg /ha de blé ou d'orge à la volée et l'incorporer à 10 -15 cm de profondeur juste avant semis du maïs. Les graines appâts doivent être positionnées au-dessous des graines de maïs semées entre 3 et 5 cm. ([cliquez](#))



Une destruction chimique ou mécanique de la céréale appât est indispensable.



## CORVIDES dans les TOURNESOLS OU MAIS

**KORIT 420 FS** dont l'efficacité contre les corvidés est démontrée, reste disponible pour les semences de maïs 2023

**Lutte agronomique contre corvidés sur tournesol ou maïs** = semer 150 kg /ha de blé à la volée .  
Quand ? 1 mois avant le semis du tournesol ou du maïs pour que la céréale soit levée (2-3 feuilles) au moment du semis  
= objectif cacher la culture

Les populations de corvidés sont affolantes par secteurs. Il y a du souci à se faire pour les semis de printemps !!



### Agenda

#### DÉGÂTS DE CORVIDÉS : DÉMONSTRATION D'UN EFFAROUCHEUR PYROOPTIQUE

**Vendredi 17 mars à 10h**

Route départementale 22 entre Venère et Cugney

La Fredon organise une matinée de démonstration d'un effaroucheur pyrooptique de la société bretonne Avistop. La Fredon lance cette année une étude sur les dégâts de corvidés dans les semis de tournesols sur une quinzaine de communes autour de Pesmes.

[Voir](#)



## LUZERNE

Si vous n'avez pas pu semer de luzernes, nous entrons dans la période optimale de semis.

**Statistiquement, en Haute-Saône, les semis de luzerne derrière orge (fin juin) sont généralement bien réussis.**

Extraits du guide luzerne GNIS

**Semis de printemps**

Au printemps, l'implantation est souvent meilleure qu'en fin d'été, mais on n'assurera qu'une demi-production ou cours de l'année. Il faut semer dans un sol suffisamment ressuyé et réchauffé. Avant les dates indiquées sur la carte ci-contre, les chances de réussite sont maximales.

Au printemps, les semis doivent être effectués suffisamment tôt pour qu'en cas de sécheresse précoce, les jeunes plantules soient déjà bien enracinées. Dans les zones craignant la sécheresse, les semis de fin d'été sont plus sûrs.

	Semis de fin d'été	Semis de printemps
<b>Intérêts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production importante dès le printemps suivant.</li> <li>• Culture en place pendant la phase hivernale.</li> <li>• Adventices moins concurrentielles.</li> <li>• Adapté dans les terres difficiles à exploiter en sortie d'hiver.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement rapide de la luzerne (température et jours longs).</li> <li>• Reprise du sol facile après un labour d'hiver.</li> <li>• Production de fourrage en début d'été.</li> </ul>
<b>Limites</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail du sol difficile en conditions très sèches.</li> <li>• Risque de manque d'eau dans les semaines suivant le semis</li> <li>• Risque de gel précoce.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de moitié de la production l'année du semis.</li> <li>• Fenêtre de semis réduite.</li> <li>• Risque de sécheresse précoce et de salissement plus élevé.</li> </ul>

*Intérêts et limites d'un semis de fin d'été ou de printemps.*

**Pensez à chauler (CaCo3) avant une implantation de luzerne**

- Le carbonate (CO3) chaux
- La luzerne est exigeante en ion Ca

Figure 1 : Sensibilité à l'acidité du sol de différentes espèces



Didier DELEAU (ARVALIS - Institut du végétal)



# Gestion des Intercultures

## REGLEMENTATION sur le GLYPHOSATE

Voir bulletin Agrosaône N° 6



# Haies

 **La taille des haies et des bosquets est interdite entre le 15 mars et le 1<sup>er</sup> septembre ([cliquez](#))**

**RÔLE DES HAIES ET BOSQUETS : DES BÉNÉFICES POUR L'HOMME ET LA NATURE**

**EAU**

- Frein au ruissellement de l'eau
- Frein à l'érosion des sols
- Protection des berges
- Épuration

**PAYSAGE**

- Intégration des bâtiments
- Structuration du paysage

**BIODIVERSITÉ**

- Alimentation
- Reproduction (nidification et élevage des jeunes)
- Corridors écologiques (échanges entre populations)
- Poste d'observation
- Régulation des ravageurs
- Refuge

**SOURCE DE REVENUS**

- Production de bois d'œuvre et de chauffage
- Paillage

**THERMIQUE**

- Brise-vent
- Bien-être animal
- Protection des cultures

**CE QUE JE PEUX FAIRE :**

**1** Je souhaite effectuer une taille d'entretien d'une haie ou d'un bosquet afin d'en limiter l'expansion.

Cette taille est possible sans autorisation administrative\* préalable en respectant les conditions cumulatives suivantes :

- qu'elle soit réalisée entre le 1<sup>er</sup> septembre de l'année n et le 14 mars de l'année n+1\*\* ;
- que la taille d'entretien ne modifie pas la structure globale et profonde de la haie ou du bosquet (pas de coupe à blanc) ; cette taille doit viser à ne couper que les pousses végétatives récentes en conservant l'ossature et le couvert de la formation végétale.

**2** Ma haie ou mon bosquet comportent plusieurs étages et des pieds d'arbres et/ou branches matures. Je souhaite couper ce bois mature et l'exploiter.

Cette coupe est possible sans autorisation administrative\* préalable, en respectant les conditions cumulatives suivantes :

- que la coupe soit réalisée entre le 1<sup>er</sup> septembre de l'année n et le 14 mars de l'année n+1\*\* ;
- que la coupe du bois mature présent dans la haie ou le bosquet ne modifie pas la structure globale et profonde de la haie ou du bosquet (pas de coupe à blanc).

**3** Je viens d'acquies ou de reprendre l'exploitation d'un terrain sur lequel la végétation n'a pas été entretenue depuis de nombreuses années. Je souhaite effectuer une régénération des terrains en taillant des haies, coupant des arbres, supprimant des haies ou bosquets.

Pour vous assurer de respecter les différentes réglementations applicables, il vous est recommandé de procéder de la manière suivante :

**A - Je fais un état des lieux de mes terrains** en identifiant les haies et bosquets à conserver en l'état, ceux qui doivent faire l'objet d'une taille d'entretien (voir 1), ceux qui sont à rabattre (réduction importante de la largeur et de la hauteur d'une haie), ceux qui sont à abattre et dessoucher.

Dans le cas particulier d'un déplacement pour un meilleur emplacement environnemental de la haie au titre de la réglementation Politique agricole commune (PAC), je joins la demande préalable obligatoire à ce titre qui inclut la localisation de la haie replantée.

**B - Avant de commencer ces travaux, je sollicite l'avis** de la Direction départementale des territoires (DDT) ou de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement [DREAL] - voir coordonnées ci-après sur la base de l'état de lieux et du projet de travaux afin de vérifier leur faisabilité au regard des réglementations PAC, espèces protégées, Natura 2000 (une évaluation d'incidence peut être nécessaire) et arrêté de protection de biotopes (APB), et d'évaluer le linéaire de haies à replanter dans la mesure où une compensation de la destruction de haies et bosquets serait à prévoir au titre de ces réglementations.\*

**4** Je souhaite entretenir la clôture qui est au milieu de ma haie. Comment puis-je procéder ?

Deux cas de figure sont possibles :

I. Je souhaite conserver la haie à son emplacement d'origine. Ce qui est possible de faire sans autorisation administrative\* préalable :

A - Je procède à un entretien léger en coupant les branches latérales de la haie dans la période comprise entre le 1<sup>er</sup> septembre de l'année n et le 14 mars de l'année n+1\*\* ; puis je positionne une nouvelle clôture en bordure de haie ;

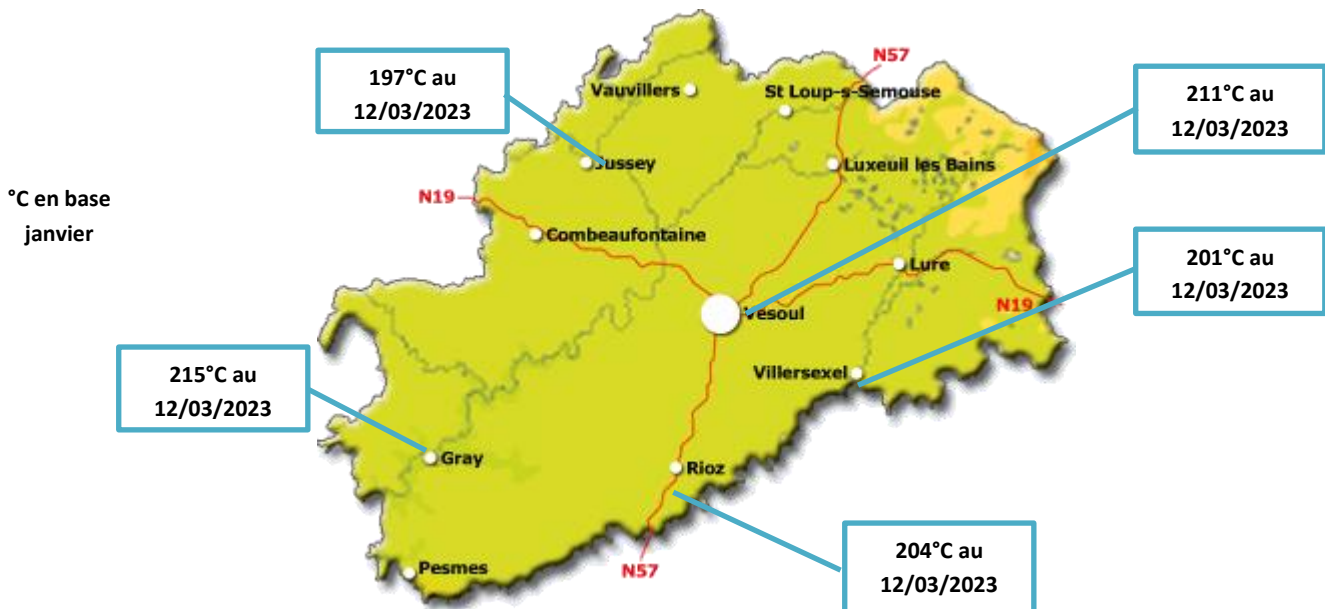
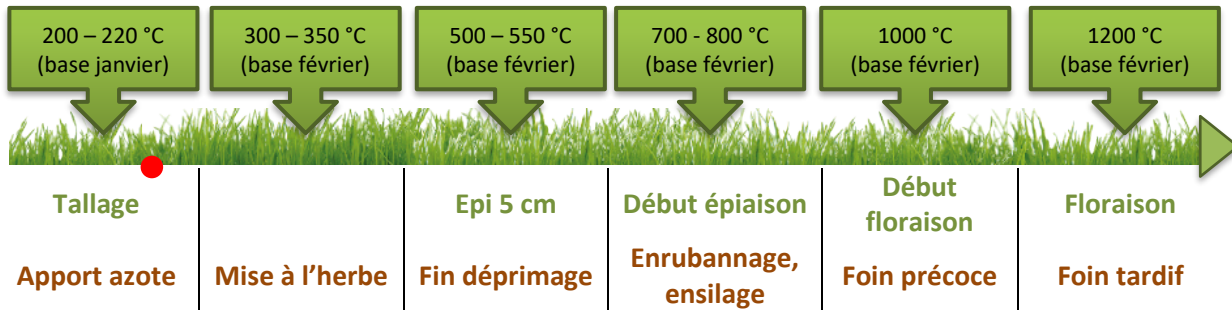
B - J'entretiens ensuite régulièrement la haie pour couper ce qui dépasse de la nouvelle clôture en respectant les bonnes pratiques énoncées dans le paragraphe 1.

II. Je souhaite profiter de l'entretien de ma clôture pour déplacer la haie : se référer au paragraphe 3.



## Le coin de l'herbe

● Cumul actuel degrés-jours



### ***Pas de précipitation avant les précipitations !***

Avant de mettre à l'herbe attention à 3 critères :

- **Portance du sol** : avec les précipitations de ces derniers jours et celles à venir, attention à la portance des sols ! Il ne faut **pas que le sol soit marqué** avant même que la saison commence sous peine de pénaliser la pousse pour l'année... !
- **Hauteurs d'herbe** : dans certains secteurs les hauteurs d'herbe sont encore très faibles. Si la hauteur d'herbe n'atteint pas environ **5 cm** vous risquez là aussi de pénaliser la pousse lorsque les conditions seront réunies.
- **Sommes de températures** : la recommandation est de sortir les animaux à partir de 300°C cumulés à partir du 1<sup>er</sup> février. Aujourd'hui **il manque environ 100°C...** !

Il faudra donc adapter la date de mise à l'herbe et le chargement en fonction de la portance et de l'herbe disponible.

Le schéma ci-dessous rappelle les critères d'entrée et de sortie :

	En début de saison	Pendant la saison		
Pâturage : entrée/sortie ou fauche	Mise à l'herbe	Entrée dans une parcelle	Sortie d'une parcelle	Orienter vers la fauche
Hauteur d'herbe	< 8 cm (cheville)	10-12 cm (bas du mollet)	5 cm (talon)	15 cm (mi-mollet)
Repère visuel				

Contacts : Margaux Reboul Salze – Chambre d'Agriculture de Haute-Saône : 03.84.77.14.34 – [margaux.reboul-salze@haute-saone.chambagri.fr](mailto:margaux.reboul-salze@haute-saone.chambagri.fr)



Bulletin rédigé et édité par la Chambre d'agriculture de Haute-Saône  
17 quai Yves Barbier - BP 20189  
70004 VESOUL  
Tél.: 03 84 77 14 40

Site internet :



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation. Cliquez pour lire le [BSV Grandes Cultures](#).

Se référer à l'étiquette du produit avant utilisation.

Pour connaître les matières actives des produits cités, se référer au site <https://ephy.anses.fr/> et aux guides cultures papier des Chambres d'Agriculture de Bourgogne Franche Comté.

**Un référentiel produits phytosanitaires actualisé en permanence est disponible sur MesP@rcelles pour les abonnés. Pour chaque produit, vous trouverez toutes les informations sur les matières actives, les mélanges, les usages, la réglementation, les phrases de risque...**



La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytosanitaires sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multisites porté par l'APCA.

